



# Château des Amours

## Arrêté relatif à l'abrogation du plan spécial

### 1. Auteur du règlement

**urbaplan**  
rue saint-maurice 13 - cp 3211  
2001 neuchâtel

Neuchâtel, le 6 mars 2024

### 2. Signature

Au nom du Conseil communal,

\_\_\_\_\_

Le/La Président(e)

Le/La Secrétaire

La Sagne, le \_\_\_\_\_

### 3. Préavis

Le/La Conseiller(ère) d'Etat,

Chef(fe) du Département du développement territorial et de  
l'environnement,

\_\_\_\_\_

Neuchâtel, le \_\_\_\_\_

### 4. Adoption

Par arrêté de ce jour,

Au nom du Conseil Général,

\_\_\_\_\_

Le/La Président(e)

Le/La Secrétaire

La Sagne, le \_\_\_\_\_

### 5. Mise à l'enquête publique

du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Au nom du Conseil communal,

\_\_\_\_\_

Le/La Président(e)

Le/La Secrétaire

La Sagne, le \_\_\_\_\_

### 6. Approbation

Par arrêté de ce jour,

Au nom du Conseil d'Etat,

\_\_\_\_\_

Le/La Président(e)

Le/La Chancelier(ère)

Neuchâtel, le \_\_\_\_\_

### 7. Sanction

Par arrêté de ce jour, Au nom du Conseil d'Etat,

Neuchâtel, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Le/La Président(e)

Le/La Chancelier(ère)

**AMENAGEMENT, URBANISME,  
ENVIRONNEMENT**

**urbaplan**

Audrey Girardet, Jasmine Herrera

Saint-maurice 13

cp3211 – 2001 neuchâtel

tél. +41 58 817 01 10

[www.urbaplan.ch](http://www.urbaplan.ch)

certifié iso 9001:2015

# Arrêté relatif à l'abrogation du plan spécial « Château des Amours » sanctionné le 13.12.1995

Le conseil général de la commune de La Sagne,

Vu la loi sur l'aménagement du territoire, du 2 octobre 1991,

Vu le préavis du Département du développement territorial et de l'environnement,  
du .....

Sur proposition du conseil communal,

Arrête :

## Article premier

Le plan spécial « Château des Amours » et son règlement sanctionné par le Conseil d'Etat le 13 décembre 1995 est abrogé.

## Article 2

Le présent arrêté, préavisé par le Département du développement territorial et de l'environnement, le ....., entrera en vigueur, après sa mise à l'enquête publique, à la date de publication de sa sanction par le Conseil d'État dans la Feuille officielle cantonale.

Au nom du Conseil général

Le/La président/e

Le/La Chancelier(ère)

.....

.....

La Sagne, le .....